

# BUDGET PREVISIONNEL

## TITRE PROJET : MATCH D'IMPROVISATION THEATRALE SOLIDAIRE

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>		Autofinancement	
Frais de transport <sup>(b)</sup>	20	Participation des personnes <sup>(d)</sup>	
		120 places x5€	600
Boissons et alimentation			
Repas artistes et bénévoles	166		
		Autres financements	
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>			
Assurance			
Tracts, affiches	32		
		Aide demandée au PIC	968
Taxes (SACEM)			
<b>Divers</b>			
Association Soul Rire	500		
50 places gratuites	250		
<b>Valorisation du bénévolat</b>			
Don de l'association Soul Rire	500	Association Soul Rire	500
20 pers x 12h x 10,08	2419	Don des bénévoles	2419
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	<b>3887</b>	X	
Financement d' autres projets <sup>(e)</sup>			
Triple SA et Impr'horizon9	600		
<b>Total</b>	<b>4487</b>	<b>Total</b>	<b>4487</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix...Date : 21/09/2020

VILLANI Charlotte, présidente de Triple SA

